

« La SSO est un partenaire fiable »

En sa qualité de président de la SSO, Jean-Philippe Haesler jette un regard rétrospectif sur une année pour le moins intense. Il a raconté au SDJ comment il a vécu la crise du coronavirus et quels projets ont occupé l'association professionnelle des médecins-dentistes suisses.

Entretien : Andrea Renggli, Marco Tackenberg, rédaction SDJ
Photos : Marco Zanoni, photographe

Jean-Philippe Haesler, le philosophe romain Sénèque a dit un jour : « C'est pendant l'orage que l'on connaît le pilote. » Comment avez-vous appris à vous connaître en tant que pilote pris dans l'orage du coronavirus ? Je me souviens de la première discussion téléphonique que j'ai eue avec le secrétaire général de la SSO juste après que le Conseil fédéral avait décrété le confinement. Simon Gassmann m'a dit : « Dès maintenant, tu dois être le président incarné de la SSO et assurer la conduite. »

Jusqu'à-là, je me voyais plutôt dans le rôle d'une locomotive qui tire et donne des orientations. Et là, soudainement, je me suis retrouvé dans un nouveau rôle. Pour l'assumer, j'ai dû changer d'habitudes, me mettre à décider, à trancher et à piloter. L'« orage » m'a donc forcé à travailler et à me comporter autrement que ce que j'avais prévu. Six semaines durant, j'ai chaque matin donné des instructions. Chaque jour, j'ai conduit des discussions et, bien entendu, pris de nombreuses dé-

cision. Et, orage oblige, j'ai dû décider sans demander l'avis de l'ensemble du Comité central, espérant à chaque décision qu'elle serait la bonne.

Comment avez-vous vécu la période de confinement ?

Côté cabinet, pas autrement que toutes mes consœurs et tous mes confrères : j'ai été présent chaque jour pendant six semaines, uniquement pour les urgences. L'incertitude quant à la durée de la situa-



Jean-Philippe Haesler à propos de la phase de travail intensif pendant le confinement de printemps : « L'« orage » m'a forcé à travailler et à me comporter autrement que ce que j'avais prévu. »



« Grâce à un groupe de travail très motivé, nous avons déjà réussi à améliorer la prise en compte des besoins des jeunes médecins-dentistes. »

tion avait de quoi inquiéter. Il a fallu annuler tous les rendez-vous non urgents, ce qui a contrarié de nombreux patients et, comme vous pouvez l'imaginer, a eu des répercussions économiques pour le cabinet. Comme tous les propriétaires de cabinet, je me suis demandé comment j'allais m'en sortir. Je ne voudrais plus jamais avoir à revivre une telle situation de confinement.

Et dans votre vie privée ?

J'ai rarement travaillé autant que durant cette période spéciale. Je commençais mes journées généralement à six heures et il m'arrivait assez fréquemment d'écrire des courriels ou d'être encore au téléphone à 23 heures. Et cela, sept jours sur sept. Il ne me restait guère de temps pour avoir une vie privée. J'avais avant tout un rôle à tenir et une mission à remplir sur lesquels je devais concentrer mes forces et mon attention. Pour moi, il était primordial d'être à la hauteur des responsabilités qui m'étaient ainsi échues et de faire mon travail au plus près de ma conscience. Je dois dire que j'ai été bien épaulé par les états-majors avec lesquels la collaboration a parfaitement bien fonctionné.

Les médecins-dentistes ont fait partie des premiers groupes professionnels à être autorisés à reprendre leurs activités normalement. Comment avez-vous fait ?

Nous avons rapidement compris que nous devions prendre l'initiative si nous voulions pouvoir reprendre nos activités cliniques. Cette reprise était impérative. Elle s'imposait d'une part parce qu'il fallait que nous puissions dispenser les soins bucco-dentaires dont nos patients avaient besoin pour garantir leur santé et d'autre part pour des raisons économiques. Nous avons donc élaboré un plan de protection pour les cabinets dentaires avant même d'y avoir été invités par les autorités. Grâce à l'excellent travail de Christoph Senn, vice-président de la SSO, et du professeur Andrea Mombelli de l'Université de Genève, nous avons rapidement pu disposer d'un plan de protection qui tenait la route. À cet égard, le soutien de l'Association des médecins-dentistes de Suisse (AMDCS) a également joué un rôle important.

Dans quelle mesure la SSO pouvait-elle dans cette situation défendre d'autres intérêts des médecins-dentistes ?

Le droit à des allocations pour perte de gain est une mesure cruciale pour les in-

dépendants qui passent au travers du filet du régime d'aides mis en place dans la lutte contre le coronavirus. Ce point n'est toujours pas réglé. J'ai écrit deux lettres au Conseil fédéral, auxquelles je n'ai pas encore reçu de réponses directes. Le Gouvernement fédéral est débordé. Pour pouvoir obtenir quelque chose, nous devons unir nos forces à celles d'autres organisations. D'autres professions ont, elles aussi, besoin de l'aide des pouvoirs publics. C'est pour cette raison que nous travaillons notamment avec l'Union suisse des professions libérales présidée par le député au Conseil des États Pirmin Bischof. Nous avons déjà pu enregistrer un premier succès en obtenant que les indépendants aient droit aux allocations pour perte de gain. Avec un bémol toutefois, puisque ce droit est pour l'instant limité aux indépendants dont le revenu annuel déterminant se situe entre 10 000 et 90 000 francs, ce qui est tout bonnement inacceptable. C'est pour cette raison que nous avons décidé de contester cette inégalité de droit devant les tribunaux et avons d'ores et déjà entamé un procès-pilote. C'est une question de principe.

N'est-il pas dangereux pour un entrepreneur de compter sur l'aide de l'État ? Dans l'intérêt des entreprises en général et de l'exercice libéral des professions médicales en particulier, ne serait-il pas préférable de renforcer les PME afin qu'elles ne dépendent pas des aides de l'État ?

Il y a eu plusieurs sortes d'aide. Pour ma part, je suis d'avis que l'indemnisation de la réduction de l'horaire de travail pour les salariés durant le confinement était indispensable pour éviter les licenciements et pour garantir les emplois. Il ne faut pas sous-estimer le niveau des charges salariales annuelles d'un cabinet dentaire. Dès lors que les cabinets dentaires ont de nouveau été autorisés à reprendre leurs activités cliniques, le risque de licenciements s'est instantanément dissipé. Dans le secteur de la médecine dentaire, les RHT ont donc permis de sauver des emplois qui, à défaut, auraient sans doute été supprimés. Le programme de cautionnement destiné à l'octroi de crédits de transition COVID-19 a constitué une autre aide dont le but était de fournir des liquidités aux entreprises. Les jeunes propriétaires de cabinet qui ne disposaient pas de réserves financières en ont eu tout particulièrement besoin. Cela dit, ces prêts devront être remboursés. Cela demande à être planifié et les intéressés ne devraient pas attendre le dernier moment.

Le coronavirus a aussi influencé la vie associative. Ainsi, le congrès de la SSO n'a pas pu se dérouler en la forme présentielle. Les changements induits ont-ils aussi des effets positifs ?

Le fait d'adapter le format de notre congrès aux circonstances en le transformant en un événement en ligne organisé de manière très professionnelle nous a permis de prouver notre flexibilité. Le Comité central et les organisateurs du congrès ont pu se féliciter de l'intérêt que de très nombreux médecins-dentistes ont porté au congrès 2020, malgré sa virtualisation. L'annulation pure et simple du congrès n'a, soit dit en passant, jamais été une option. Oliver Zeyer, l'autre vice-président de la SSO, Simon Gassmann, secrétaire général de la SSO, Monika Lang, du Secrétariat des cours et congrès, ainsi que le professeur Andreas Filippi et son équipe de la Commission scientifique pour les congrès ont assuré la transformation de la formule traditionnelle en une formule virtuelle avec beaucoup d'enthousiasme. Personne n'a douté de la réussite du projet, à aucun moment. Cela dit, force est de reconnaître que les échanges sociaux tant appréciés ont manqué à de nombreux congressistes.

Qu'avez-vous appris de la crise ?

Tout d'abord, j'ai pu constater à quel point j'étais, dans la SSO, entouré et secondé de personnes extrêmement compétentes et très engagées. Ensuite, j'ai découvert que j'avais encore au fond de moi quelques ressources cachées que je pouvais mobiliser. Par ailleurs, j'ai aussi affiné mon degré d'organisation pour le rendre plus efficace. Le fait qu'il est dans ma nature de travailler de manière précise et consciencieuse, non seulement lorsque je soigne mes patients, mais également d'une manière plus générale dans tout ce que j'entreprends, m'a été très utile.

En 2020, la SSO ne s'est pas uniquement occupée de la pandémie, heureusement. Au début de votre présidence, vous avez déclaré vouloir renforcer les liens avec la FMH et les autorités. Y êtes-vous parvenu ?

Oui, nous entretenons de très bons contacts avec la FMH. Nous coopérons, par exemple, dans le domaine de la cybersécurité. Un représentant du Comité central de la SSO participe aux travaux des groupes de travail concernés de la FMH. Autre exemple, nous avons également élaboré conjointement des documents sur la cybersécurité au cabinet. J'ai par ailleurs été récemment invité à participer

aux travaux de la commission pour la politique de la santé de la FMH, ce qui a été un honneur pour moi. Les contacts avec la FMH nous ouvrent bien des portes. J'ai la ferme intention de poursuivre sur la même voie et d'intensifier les échanges chaque fois qu'ils seront pertinents.

Et qu'en est-il du contact avec les autorités?

C'est plus difficile que je ne le pensais. Je participe régulièrement à des événements politiques et je présente des exposés. C'est très important de se montrer en public et de nouer des contacts. Les acteurs politiques et les représentants des autorités s'intéressent certes à nos préoccupations, mais mon objectif est de gagner en visibilité.

Quels sont les projets de la SSO pour l'année prochaine?

En 2021, les plus grands projets seront Young Dentists, l'achèvement du remaniement des catégories de membres de la SSO et le renforcement de la marque SSO.

Pouvez-vous nous donner un aperçu du projet Young Dentists?

En 2021, nous voulons avancer dans le projet Young Dentists. Grâce à un groupe de travail très motivé, nous avons déjà réussi à améliorer la prise en compte des besoins des jeunes médecins-dentistes, notamment avec l'ouverture gratuite de la plate-forme SSO-JOBS aux chercheurs d'emploi. De plus, le nouvel événement « Premiers pas », dont la première édition aurait dû avoir lieu en marge du congrès de la SSO de cette année, est également un produit de ce groupe de travail. Les jeunes médecins-dentistes souhaitent ainsi mettre de nouveaux thèmes à l'ordre du jour de nos congrès avec des intervenants plus jeunes et plus dynamiques. Malheureusement, cette première a dû être annulée en raison de la pandémie de coronavirus. En fait, elle n'est que repoussée à l'année prochaine. Bien qu'ayant déjà répondu à certaines attentes des jeunes médecins-dentistes, le groupe de travail Young Dentists continuera à œuvrer pour une meilleure prise en compte des attentes de la relève.

Et où en est la SSO avec la révision des catégories de membres?

Les catégories actuelles se fondent sur le critère du mode d'exercice de la profession. Exercent-ils ou non à titre d'activité économique privée sous leur propre responsabilité professionnelle? Nous vou-



« Nous ne voulons pas nous passer de membres uniquement parce qu'ils travaillent dans un cabinet de groupe ou dans un centre ou une clinique dentaire. »

lions nous fonder sur l'inscription au registre des professions médicales. Malheureusement, les registres ne sont pas à jour en permanence et les données peuvent varier considérablement d'un canton à l'autre. Aujourd'hui, force est de constater que nous devons abandonner l'idée de nous baser sur les informations fournies par les autorités. Nous sommes donc à la recherche d'un nouveau système non seulement plus facile à appliquer, mais aussi plus facile à comprendre pour les membres. En Suisse, les médecins-dentistes exercent aujourd'hui encore majoritairement sous leur propre responsabilité professionnelle et dans un cabinet dont ils sont propriétaires. Cela dit, nous sentons bien que la situation évolue. De nouveaux modes de travail et de nouvelles formes de relations de travail sont en train d'émerger. Nous devons réagir à cette évolution. Nous ne voulons pas nous passer de membres uniquement parce qu'ils travaillent dans un cabinet de groupe ou dans un centre ou une clinique dentaire. Les médecins-dentistes doivent tous, et j'insiste sur ce tous, voir la SSO

comme un partenaire fiable sur lequel ils peuvent compter depuis leurs études jusqu'à la fin de leur carrière professionnelle. C'est un grand défi.

Vous avez aussi mentionné le renforcement de la marque SSO. De quoi s'agit-il?

Oui. Avec un groupe d'experts, le Comité central vient d'achever un état des lieux de la marque SSO. Si nous voulons convaincre les gens que la SSO assume des tâches importantes et qu'elle a beaucoup à offrir à ses membres, nous devons modifier l'image que nous donnons aujourd'hui. Durant les différentes phases de cet état des lieux, nous nous sommes posé un certain nombre de questions fondamentales. Qui est la SSO? Qui voulons-nous être? Quelles valeurs fondamentales défendons-nous? Les résultats de l'analyse préliminaire ont été présentés lors de la Conférence des présidents de novembre dernier. Il est prévu de commencer la mutation durant le deuxième trimestre 2021. Je me réjouis d'ores et déjà de continuer d'œuvrer au rajeunissement de la SSO dès l'année prochaine.

Évaluation de la situation épidémiologique de la COVID-19 chez les médecins-dentistes de Suisse et du Liechtenstein

Quels ont été les effets de la pandémie de COVID-19 sur les cabinets dentaires en Suisse? Les résultats d'un sondage en ligne montrent que **la moitié des cabinets n'ont pas retrouvé le niveau d'activité qu'ils avaient avant le confinement, même après l'assouplissement des mesures.**

Texte : Thomas Gerhard Wolf^{1,2}, Oliver Zeyer³, Markus Gubler³, Guglielmo Campus^{1,4}

Le 31 décembre 2019, à la suite de nombreux cas de pneumonie d'origine inconnue, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a été informée de l'épidémie de COVID-19, avec 44 cas confirmés jusqu'au 3 janvier 2020 dans la ville de Wuhan (province de Hubei), en Chine (WHO 2020A). Le 12 mars, l'OMS a finalement qualifié cette épidémie de pandémie maîtrisable, appelant les États membres concernés à continuer à se concentrer sur des mesures d'endiguement et non d'atténuation (WHO 2020B). Le nouveau bêta-coronavirus SRAS-CoV-2 (coronavirus 2 du syndrome respiratoire aigu sévère) a été désigné comme l'agent pathogène de la COVID-19 au début de l'année 2020. Le canton du Tessin, frontalier de la région de Lombardie, au nord de l'Italie, a connu une flambée de cas positifs au SRAS-CoV-2 dès le début du mois de février. La progression a été si rapide que, le 28 février, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation particulière » au sens de la loi sur les épidémies et a simultanément adopté l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus. Par la suite, les grands événements réunissant plus de 1000 personnes ont été interdits. Le 1^{er} mars, l'Office fédéral de la santé publique a lancé une campagne de recommandations d'hygiène pour se protéger contre une infection au SRAS-

CoV-2 (OFSP 2020). Pour la durée de validité du droit de nécessité adopté par le Conseil fédéral le 16 mars, l'Association des médecins-dentistes cantonaux de Suisse (AMDCS) a mis au point un plan de protection pour les cabinets dentaires (AMDCS 2020). Le 16 mars, justement, le Conseil fédéral a décrété l'état de « situation extraordinaire » au sens de la loi sur les épidémies en raison du danger élevé,

et adopté des mesures de protection de la population. Tous les commerces, les restaurants, les bars et les établissements de divertissement et de loisirs ont alors été fermés, à l'exception des magasins d'alimentation et des infrastructures sanitaires (semi-confinement), et ce jusqu'au 19 avril 2020 (OFSP 2020). L'ordonnance limitait considérablement la vie publique et prévoyait la fermeture immédiate de tous

L'activité du cabinet après le deuxième assouplissement des mesures



■ 91-100 % de la charge de travail habituelle du cabinet
 ■ 81-90 % de la charge de travail habituelle du cabinet
 ■ 0-80 % de la charge de travail habituelle du cabinet

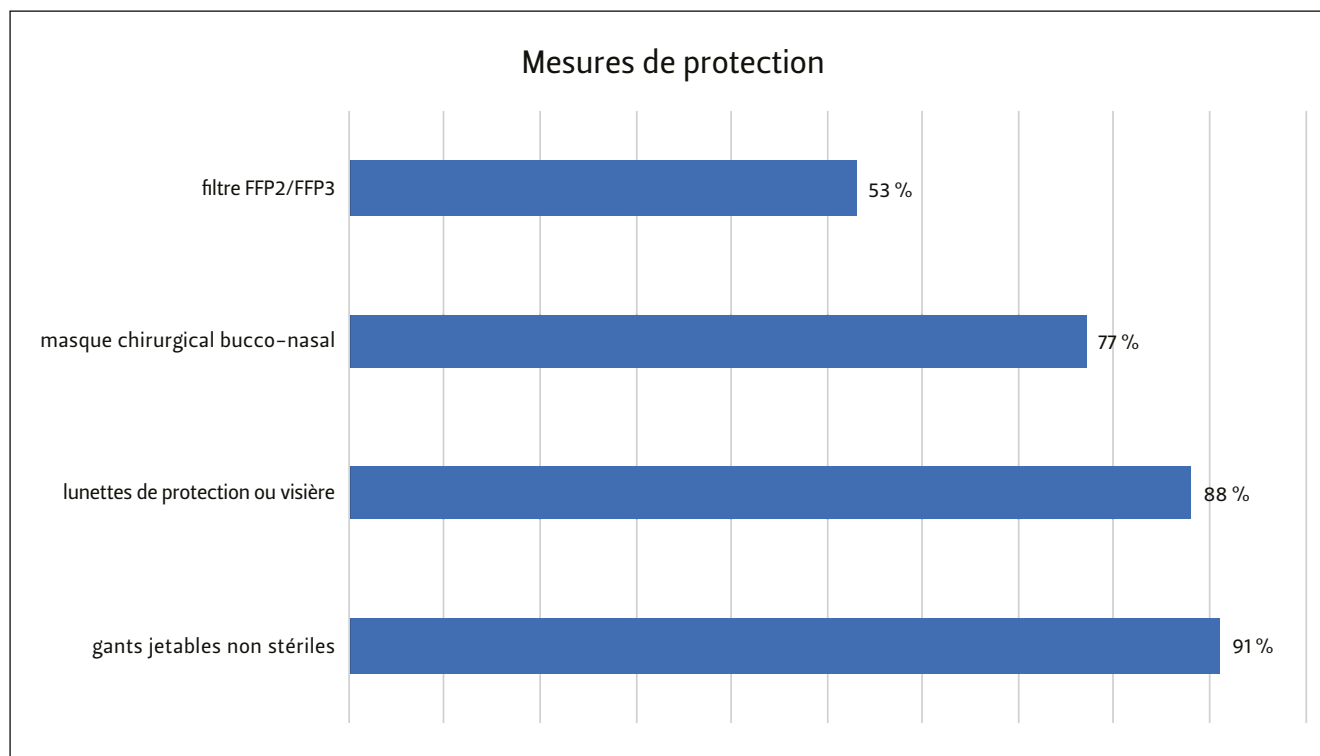
Même après le deuxième assouplissement des mesures près de 30 % des sondés n'ont poursuivi leur activité qu'à un niveau situé entre 0 et 80 % de la charge habituelle.

¹ Clinique dentaire, Médecine dentaire préventive et infantile, ZMK Bern, Université de Berne

² Polyclinique dentaire et de parodontologie, Faculté de médecine de l'Université Johannes Gutenberg de Mayence, Allemagne

³ Société suisse des médecins-dentistes SSO

⁴ WHO Collaborating Centre for Epidemiology and Community Dentistry, Département de médecine, de chirurgie et d'odontologie H.S. Paolo, Université de Milan, Italie



Près de la moitié des sondés se protègent et protègent le personnel du cabinet avec un filtre FFP2/FFP3.

les commerces et services dits non essentiels. Cet « état d'exception » a été prolongé une fois, jusqu'au 26 avril. Conformément à l'ordonnance COVID-19, les cabinets ainsi que les professionnels de la santé et les établissements de santé devaient se doter d'un plan de protection et d'exploitation adapté à la situation (OFSP 2020). Grâce aux modalités du « smart restart » imaginées conjointement par l'AMDSCS et la Société suisse des médecins-dentistes (SSO) et à la mise en œuvre individuelle des mesures de protection, les cabinets dentaires ont pu rouvrir leurs portes dès le 27 avril, sans res-

contrôle efficace (ALWAN ET AL. 2020). L'objectif de la présente étude d'observation transversale était de s'informer sur la prise de conscience des médecins-dentistes ainsi que sur les mesures de protection prises pendant la pandémie mondiale de COVID-19 et sur leurs conséquences économiques, en Suisse et dans la principauté de Liechtenstein. Les données recueillies devaient contribuer à définir la meilleure stratégie possible face à la pandémie de COVID-19, et aider le personnel médico-dentaire à surmonter la crise dans les meilleures conditions possibles, dans les deux pays. La SSO a donc réalisé

Résultats

Les premiers résultats descriptifs sont les suivants :

- S'agissant de l'état de santé, la grande majorité des sondés (n = 1178 ; 88 %) n'a fait état d'aucun symptôme, 107 (8 %) ayant été testés négatifs à la COVID-19. Et si seuls 35 sondés (3 %) ont fait état d'un ou de plusieurs symptômes pouvant être mis en relation avec la COVID-19, seuls 10 (<1 %) ont été testés positifs, tandis que 2 ont dû être hospitalisés.
- Les symptômes de la COVID-19 les plus fréquents (>30 %) qui ont été rapportés sont : fatigue, maux de tête, toux, maux de gorge et fièvre (n = 37). Plus rarement (<30 %) : diarrhée, difficultés respiratoires, congestion nasale, douleurs diffuses, perte de l'odorat et du goût, écoulement nasal.
- Environ 71 % des sondés (n = 639) ont maintenu l'activité de leur cabinet depuis le début de la pandémie (jusqu'à la date de référence du sondage le 16 juillet 2020) en respectant strictement les mesures d'hygiène prescrites ainsi que les mesures supplémentaires recommandées, y compris la limitation temporaire des activités aux urgences ne souffrant aucun report. Environ 29 % des sondés (n = 380) ont dû suspendre leur activité ou fermer le cabinet pendant une période (four-

Pour 1 % des sondés, la situation économique risque d'entraîner la fermeture définitive du cabinet.

trictions majeures (SSO 2020). La plupart des mesures d'urgence ont été abrogées à partir du 11 mai, mais les grands événements sont restés interdits jusqu'à fin août. Il y a au sein de la communauté scientifique un consensus sur l'arrivée d'une deuxième vague de la pandémie en Europe et, surtout, sur la nécessité d'une communication claire sur les risques liés à la COVID-19 ainsi que d'une stratégie de

un sondage en ligne en collaboration avec l'Université de Berne et le Collaborating Centre for Epidemiology and Community Dentistry de l'OMS. À cette fin, elle a pris contact avec 4328 membres actifs de l'association (statuts A, B, C). Le questionnaire était basé sur une étude menée en Lombardie (Italie). Le taux de réponse s'est élevé à environ 31 % (1332 participants).

chette: min. 1 semaine, max. 24 semaines; moyenne = 6 semaines) dont environ 4 % (n = 58) sur ordre de l'OFSP.

- Entre le début de la pandémie et le premier assouplissement des mesures, l'activité du cabinet s'est établie entre 0 et 10 % de la charge habituelle pour 70 % des sondés, et entre 11 et 20 % de la charge habituelle pour 12 % des sondés (n = 1332) à cause de la réglementation adoptée par les autorités. Entre le premier et le deuxième assouplissement des mesures, un tiers des sondés déclaraient encore une activité inférieure à 60 % de la charge de travail habituelle du cabinet. Même après le deuxième assouplissement et jusqu'à ce jour, seuls 51 % des cabinets ont retrouvé un niveau d'activité de 91 à 100 %, et 21 % un niveau d'activité de 81 à 90 %. Cela signifie que près de 30 % des sondés ont poursuivi leur activité à un niveau situé entre 0 et 80 % de la charge habituelle.
- Plus de 80 % des sondés ont appliqué les mesures suivantes dans leur cabinet dentaire: suppression des journaux et magazines ainsi que des jouets dans la salle d'attente; distance d'au moins deux mètres entre les personnes dans la salle d'attente; aération des locaux de soins après chaque patient et aération régulière de la salle d'attente; désinfection des poignées de porte, des surfaces et des fauteuils dentaires plusieurs fois par jour; désinfection des mains des soignants avant et après chaque contact avec un patient, port de gants pour tous les contacts avec les patients,

lavage et/ou désinfection des mains des patients; anamnèse de tous les patients arrivant à la consultation, triage téléphonique conforme aux recommandations régionales avec possibilité de reprogrammation des cas positifs ou suspects, espacement des rendez-vous pour éviter une saturation de la salle d'attente.

- La désinfection des surfaces est une routine pour les cabinets dentaires et

tients positifs à la COVID-19, les mesures standard suivantes ont été adoptées: filtre FFP2/FFP3, lunettes de protection ou visière, gants jetables non stériles. Dans de nombreux cas, le personnel a également revêtu une surblouse jetable stérile ou non stérile.

- Environ un tiers des sondés se sont informés en ligne sur la COVID-19, mais 96 % ont déclaré avoir acquis des connaissances d'une autre manière

29 % des sondés ont dû suspendre leur activité ou fermer le cabinet, dont 4 % sur ordre de l'OFSP.

84 % utilisent un désinfectant ordinaire, 17 % de l'alcool éthylique et 1 % de l'hypochlorite de sodium (0,5 %).

- Pour le rinçage de la bouche des patients, 63 % ont utilisé de l'eau oxygénée (1,5 %), 31 % de la chlorhexidine (0,12-0,2 %), 4 % de la povidone iodée (0,2-1 %) et 1 % de l'alcool et des huiles essentielles (n=857).
- Les sondés ont indiqué utiliser les mesures de protection suivantes de manière standard: gants jetables non stériles (91 %), lunettes de protection ou visière (88 %), masque chirurgical bucco-nasal (77 %), filtre FFP2/FFP3 (53 %) (n = 1323).
- Seuls 7 % des sondés ont indiqué avoir soigné des personnes testées positives au SRAS-CoV-2 ou des cas suspects (n = 1307). Pour le traitement des pa-

(n = 1315). Pour 86 % d'entre eux, les associations professionnelles ont diffusé suffisamment d'informations sur la COVID-19, et même 97 % ont estimé avoir acquis suffisamment de connaissances pour réduire le risque de contagion. La très grande majorité des sondés (72 %) a estimé que le risque de contagion dans un cabinet dentaire était improbable, voire très improbable (n = 1330) et 66 % étaient certains que le risque d'infection en cabinet pouvait être évité.

- Pour 1 % des sondés (n = 18), la situation économique risque d'entraîner la fermeture définitive du cabinet (n = 1305).

L'enquête a été réalisée en juillet, après que les mesures visant à contenir le coronavirus ont été assouplies pour la première fois.

Littérature

- ALWAN N A, BURGESS R A, ASHWORTH S, BEALE R, BHADELIA N, BOGAERT D, DOWD J, ECKERLE I, GOLDMAN L R, GREENHALGH T, GURDASANI D, HAMDY A, HANAGE W P, HODCROFT E B, HYDE Z, KELLAM P, KELLY-IRVING M, KRAMMER F, LIPSITCH M, McNALLY A, MCKEE M, NOURI A, PIMENTA D, PRIESEMAN V, RUTTER H, SILVER J, SRIDHAR D, SWANTON C, WALENSKY R P, YAMEY G, ZIAUDDIN H: Scientific consensus on the COVID-19 pandemic: we need to act now. *Lancet* 2020, S0140-6736(20)32153-X.
- ASSOCIATION DES MÉDECINS-DENTISTES CANTONAUX DE SUISSE (AMDCS): Document de synthèse. COVID-19-Directives applicables à l'exploitation d'un cabinet dentaire durant la pandémie. Disponible en ligne: www.sso.ch/fileadmin/upload_sso/5_Newsletter/2020/Covid-19-Positionspapier_5-6-6.pdf (consulté le 23 octobre 2020).
- SOCIÉTÉ SUISSE DES MÉDECINS-DENTISTES (SSO) & ASSOCIATION DES MÉDECINS-DENTISTES CANTONAUX DE SUISSE (AMDCS): Document de synthèse. COVID-19-Kommunikation – Frequently Asked Questions zum Smart Restart. Disponible en ligne: www.sso.ch/fileadmin/upload_sso/5_Newsletter/2020/Covid-19-Positionspapier3-7.pdf (consulté le 23 octobre 2020).
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE OFSP DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE: Coronavirus: situation en Suisse. Disponible en ligne: www.bag.admin.ch/bag/en/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/situation-schweiz-und-international.html (consulté le 23 octobre 2020).
- WORLD HEALTH ORGANIZATION (A): Rolling updates on coronavirus disease (COVID-19). Available online: www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/interactive-timeline (consulté le 23 octobre 2020).
- WORLD HEALTH ORGANIZATION (B): Coronavirus disease (COVID-19) Weekly Epidemiological Update and Weekly Operational Update. Available online: www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports (consulté le 23 octobre 2020).

« Cacher la réalité ne sert à rien »

Comment passer un message court, simple et concret ? Comment se sentir à l'aise seul face à la caméra ? La journaliste Nathalie Randin a dispensé une formation aux cadres de sections romandes **pour les préparer à prendre la parole devant les médias.**

Entretien : Markus Gubler, Service de presse et d'information de la SSO ; photo : m2d

Madame Randin, lors de vos sessions de formation aux médias, vous entraînez les participants à apparaître devant la caméra et le micro, mais vous discutez aussi de la théorie. Vous parlez de règles d'or de la communication. Qu'est-ce que vous entendez par cela ?

Quelques règles simples permettent d'être beaucoup plus percutant lorsque l'on s'adresse à un large public. La plus importante : à qui vous adressez-vous ? Répondre à un journaliste d'une radio locale, d'un journal économique, de la RTS ou de la BBC ne relève pas du même exercice. Vous vous adressez à des publics différents. Demandez-vous qu'est-ce qui intéresse votre public, quel est son niveau de connaissances et ses préoccupations ? Veillez à ce que votre message soit compréhensible, adaptez-le, faites des comparaisons et gardez toujours à l'esprit à qui vous parlez.

Les cadres des associations sont généralement interrogés sur des sujets spécifiques. Comment faire passer un message court, clair et concret ?

Premier conseil : rester simple, faire des phrases courtes et utiliser beaucoup d'exemples et de références concrètes. Tout le monde aime les histoires savoureuses, illustrez votre propos et mettez de l'émotion dans ce que vous dites. Je vous conseille aussi de bannir les termes techniques. S'ils sont indispensables, expliquez-les. Limitez-vous à trois messages maximum. Votre public peut difficilement mémoriser plus que trois points essentiels et trois chiffres.

En quoi les interviews pour les différents médias – radio, TV, presse écrite – diffèrent-elles dans leur préparation ?

C'est un exercice assez similaire. Pour tous les médias, vous devez d'abord

identifier les messages que vous voulez transmettre. N'hésitez pas à expliquer les enjeux de votre domaine professionnel au journaliste. Il n'est certainement pas un spécialiste du domaine dentaire et ne demande qu'à être éclairé. Pour une interview radio, chauffez-vous la voix, articulez exagérément pour mettre votre texte en bouche. Pour la TV, l'exercice le plus complet, vous aurez besoin de vous mettre en condition pour être vif, expressif et convaincant, comme un acteur qui se chauffe avant de passer sur scène.

Comment se préparer à des questions délicates et désagréables ?

Commencez par vous dire : « Je tiens le couteau par le manche. J'ai du plaisir à être là, c'est une belle opportunité de faire passer un message auquel je tiens. » Rester positif est vraiment le meilleur

« Une journée stimulante »

Dr Olivier Marmy, chef du département Information de la SSO, décrit comment il a vécu la formation aux médias.

« Notre indispensable média training organisé régulièrement par mon département alternativement en Suisse romande et en Suisse alémanique vient d'avoir lieu à Lausanne. Un projet tessinois est en route.

J'ai déjà participé à plusieurs entraînements de ce type, et c'est chaque fois une journée stimulante dont je me réjouis. Une fois de plus, je n'ai pas perdu mon temps, l'expérience et surtout le partage avec mes collègues-cadres SSO furent constructifs. J'ai apprécié nos échanges sur nos prestations respectives, à la fois francs, critiques et courtois. Ainsi que nos formateurs qui étaient très bons ! Le but de cette journée était de nous mettre sur le gril, par différents exercices (interviews face caméra) de difficulté croissante. Cela allait de l'avis d'expert – ici gestion des mesures COVID dans nos cabinets – assez facile à gérer, jusqu'aux « nasty questions » – « taxe COVID », eau des unités contaminée, tarification sociale, assurance dentaire obligatoire, etc. – puis pour terminer un exercice inédit pour moi : le « statement » face caméra, c'est-à-dire décrire une situation en 60 secondes chrono sans interview, qui fut pour nous tous étonnamment difficile.

Bref nous avons bien bossé et avons terminé la journée tard, tous fatigués, mais mieux aguerris pour nos prochaines confrontations médias, qui ne manqueront pas d'arriver.

L'exposition médiatique de notre profession et des cadres de la SSO est croissante. Il faut le voir comme une chance, mais nous devons nous y préparer. »

conseil que je puisse vous donner. Ensuite, restez dans votre domaine de compétences. Ne vous aventurez pas sur des terrains glissants, là où vous risquez de perdre pied. Souvent, les interviews catastrophes sont celles durant lesquelles, par politesse, vous répondez à une question, alors que vous n'êtes pas le principal intéressé ou la personne la mieux placée pour donner des informations solides.

Quelle est l'importance de la communication non verbale lors d'une apparition à la télévision ?

Essentielle ! Toutes les études nous montrent que 60 à 70 % de l'attention du téléspectateur est focalisée sur votre

« Rester positif est vraiment le meilleur conseil que je puisse vous donner. »

communication non verbale : votre habillement, votre coupe de cheveux, votre énergie, votre confiance en soi, vos tics. Ne négligez pas cet aspect, il est primordial, tout comme le décor dans lequel vous êtes filmé. En tant que médecin-dentiste, il y a toutes les chances que le journaliste TV demande de vous filmer dans votre cabinet, en blouse blanche, pendant un traitement. Restez le plus naturel possible !

Y a-t-il des cas où il est préférable de ne pas donner d'informations aux journalistes ?

Je suis une adepte de la vérité et de la transparence. Cacher la réalité ne sert à rien, tout finit toujours par se savoir. Par contre, vous pouvez vous mettre d'accord avec le journaliste en lui fournissant un certain nombre d'informations « off the record » pour qu'il comprenne la situation et le contexte. Il vous en sera infiniment reconnaissant. Avant que la caméra tourne, vous pouvez lui préciser que vous ne souhaitez pas répondre à telle ou telle



question. Par exemple, parce que vous ne voulez pas parler de vos concurrents ou divulguer une information confidentielle. Tout ce que vous risquez c'est que le journaliste relate que vous n'avez pas souhaité répondre à la question.

Un cadre de l'association est invité à une interview télévisée. Quel est votre conseil ? Quelle check-list donneriez-vous ?

Voici les bonnes questions à poser au journaliste avant une interview :

1. Quel média vous sollicite et pour quelle émission ?

2. L'interview est-elle enregistrée ou en direct ?
3. Quand l'interview sera-t-elle diffusée ? Si le sujet est délicat et que la diffusion n'est pas immédiate, vous avez le droit de demander de vérifier les extraits qui vous concernent (par e-mail par exemple) ou de relire vos citations en presse écrite.
4. Quelles seront les questions et les autres personnes interrogées ?

Bonne chance, la meilleure façon de progresser, c'est de se lancer !

La science en bref

Soins dentaires : le choix des médecins-dentistes allemands pour leurs propres molaires

Beyer C, Schwahn C, Meyer G, Söhnle A: **What german dentists choose for their teeth: A web-based survey of molar restorations and their longevity.** J Prosthet Dent 2020 May 19 [Epub ahead of print].

Le choix du matériau de restauration idéal est un enjeu majeur tant pour les patients que pour leur médecin-dentiste. Pour les dents latérales, les matériaux métalliques ont pour ainsi dire fait la loi pendant des décennies, mais les patients ayant des exigences esthétiques toujours plus élevées, le recours à des matériaux de la même couleur que les dents – initialement prévus pour les dents frontales – est devenu de plus en plus courant. En fonction de l'ampleur de l'intervention et des préférences du patient, le praticien peut proposer des amalgames, des composites, des compomères, des ciments, des alliages métalliques et d'or, ainsi que des céramiques, chacun de ces matériaux ayant des caractéristiques esthétiques,

biologiques, physiques et économiques propres.

Il est difficile de dire quel matériau est le plus approprié pour la restauration des dents latérales. Partant du principe que les médecins-dentistes choisissent toujours le meilleur type de matériau de restauration pour eux-mêmes, il a été demandé à des praticiens allemands quel traitement ils avaient choisi pour leurs propres molaires.

Une enquête a donc été lancée auprès des médecins-dentistes allemands afin d'étudier les restaurations de leurs molaires et leur durabilité. À cette fin, un avis publié dans la feuille officielle de la branche (Amtsblatt der Bundeszahnärztekammer) les a invités à répondre à un sondage en ligne ; il s'agissait de recueillir des données démographiques ainsi que des informations sur la nature et la durabilité de leurs restaurations de molaires. Pour réduire les effets de distorsion de sélection, les données ont été pondérées par région, sexe et âge du médecin-dentiste.

Des données ont été recueillies auprès de 288 médecins-dentistes au sujet de 1719 molaires restaurées. Les restaurations consistaient en obturations en or (25%),

composites (24,3%), amalgames (11,8%), obturations en céramique (5,4%), verre ionomère ou compomère (0,8%), couronnes en or (21,8%), couronnes en céramique (6,6%) et couronnes céramo-métalliques (4,3%). Des différences significatives ont été observées en fonction du sexe, de l'âge et de la région du médecin-dentiste, les femmes ainsi que les jeunes optant plus facilement pour une solution « esthétique ». Les restaurations en or, amalgame et métaux non précieux étaient les plus durables, avec une durée de vie de plus de 20 ans.

Conclusions

Les médecins-dentistes allemands choisissent le plus souvent des matériaux métalliques pour la restauration de leurs molaires, l'or se taillant la part du lion. Ces dernières années, les restaurations « esthétiques » de la même couleur que les dents ont gagné du terrain, surtout chez les jeunes médecins-dentistes qui recourent volontiers aux composites et aux céramiques.

Alessandro Devigius, Dr méd.dent.

Article paru pour la première fois dans la revue Quintessenz 71 (7) : 805 (2020).

La bouteille d'oxygène est vide?

Avec un abonnement au SSO Emergency Support Service vous ne courez plus ce risque.



SSO Emergency Support Service
www.sso.ch

IMPRESSUM

Titel / Titre de la publication

Angabe in Literaturverzeichnissen /
Pour les indications dans les bibliographies:

SWISS DENTAL JOURNAL SSO

Innerhalb der Zeitschrift / Dans la revue: **SDJ**

Redaktionsadresse / Adresse de la rédaction

SWISS DENTAL JOURNAL SSO, Postfach, 3000 Bern 8
Für Express- und Paketpost: Postgasse 19, 3011 Bern
Telefon 031 310 20 88, Telefax 031 310 20 82
E-Mail-Adresse: info@sso.ch
Website: www.swissdentaljournal.org

Chefredaktor / Rédacteur en chef:

Prof. Dr. Matthias Zehnder, Klinik für Präventivzahn-
medizin, Parodontologie und Kariologie, Zentrum für
Zahnmedizin, Plattenstrasse 11, 8032 Zürich

**Editorial office «Research and Science» /
Redaktion «Forschung und Wissenschaft» /
Rédaction «Recherche et science»**

Editor in charge / verantwortlicher Redaktor /
Rédacteur responsable:
Prof. Dr. Matthias Zehnder, Zürich

Editors / Redaktoren / Rédacteurs:

Prof. Dr. Andreas Filippi, Basel; Prof. Dr. Susanne
Scherrer, Genève; Prof. Dr. Adrian Lussi, Bern

Translators / Übersetzer / Traducteurs:

Kathleen Splieth, Neuenkirchen (D);
Prof. Dr. Hans Ulrich Luder, Zürich

**Redaktion «Praxis und Fortbildung» / Rédaction
«Pratique quotidienne et formation continue»**

Verantwortlicher Redaktor / Rédacteur responsable:
Dr. Alessandro Devigus, Bülach

Redaktoren / Rédacteurs:

Prof. Dr. Susanne Scherrer, Genève; Prof. Dr. Adrian
Lussi und Dr. Markus Schaffner, Bern («Thema des
Monats» / «La présentation du mois»); PD Dr. Dr.
Heinz-Theo Lübbers, Winterthur («Materialien und
Medikamente» / «Matériaux et médicaments»)

Übersetzer / Traducteur:

Jacques Rossier, Seftigen

Redaktion «Zahnmedizin aktuell» /**Rédaction «L'actualité en médecine dentaire»**

Verantwortliche Redaktorin / Rédacteur responsable:
Andrea Renggli, Bern

Autorenrichtlinien / Instructions aux auteurs

Die Richtlinien für Autoren von Beiträgen für die Ru-
briken «Forschung und Wissenschaft», «Thema des
Monats», «Materialien und Medikamente» sowie
«Praxis und Fortbildung» finden Sie auf der SDJ-
Website: www.swissdentaljournal.org

Vous trouverez les instructions pour les auteurs
des rubriques «recherche et science», «La
présentation du mois» «Matériaux et médica-
ments» et «Pratique quotidienne et formation
continue» sur la page d'accueil du SDJ:
www.swissdentaljournal.org

Herausgeber / Editeur

Schweizerische Zahnärzte-Gesellschaft SSO
Präsident / Président: Dr. med. dent. Jean-Philippe
Haesler, Estavayer-le-Lac
Generalsekretär / Secrétaire général:
Simon F. Gassmann, lic. iur. Rechtsanwalt LL.M.,
Münzgraben 2, 3001 Bern
Telefon 031 313 31 31, Telefax 031 313 31 40

Inseratenverwaltung /**Service de la publicité et des annonces**

FACHMEDIEN – Zürichsee Werbe AG,
SWISS DENTAL JOURNAL SSO,
Laubisrütistrasse 44, CH-8712 Stäfa
Telefon 044 928 56 11, Telefax 044 928 56 00
E-Mail: zahnmedizin@fachmedien.ch

Inseratenschluss: etwa Mitte des Vormonats.
Insertionstarife / Probenummern: können bei
der Inseratenverwaltung angefordert werden.
Délai pour la publication des annonces: le 15 du mois
précédant la parution.

Tarifs des annonces / Exemplaires de la revue:
sur demande au Service de la publicité et des
annonces.

Die Herausgeberin lehnt eine Gewähr für den
Inhalt der in den Inseraten enthaltenen Angaben
ab. Äusserungen unserer Gesprächspartner
geben deren eigene Auffassungen wieder. Das
SDJ macht sich Äusserungen seiner Gesprächs-
partner in Interviews und Artikeln nicht zu
eigen.

L'éditrice décline toute responsabilité quant aux
informations dans les annonces publicitaires.
Les déclarations exprimées par nos interlocu-
teurs reflètent leurs propres opinions. Le SDJ
n'assume pas les affirmations de ses interlocu-
teurs dans les entretiens et les articles publiés.

Gesamtherstellung / Production

Stämpfli AG, Wölflistrasse 1, Postfach, 3001 Bern

Abonnementsverwaltung /**Service des abonnements**

Stämpfli AG, Wölflistrasse 1, Postfach, 3001 Bern,
Telefon 031 300 62 55

Abonnementspreise /**Prix des abonnements**

Schweiz / Suisse:
pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 284.80*
Studentenabonnement /
Abonnement pour étudiants CHF 65.40*
Einzelnummer / Numéro isolé CHF 35.85*
* inkl. 2,4% MwSt. / inclus TVA 2,4%

Europa / Europe:

pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 298.–
Einzelnummer / Numéro isolé CHF 35.–
+ Versand und Porti

Ausserhalb Europas / Outre-mer:

pro Jahr (11 Ausgaben) /
par année (11 numéros) CHF 319.–

Die Wiedergabe sämtlicher Artikel und Abbildun-
gen, auch in Auszügen und Ausschnitten, ist nur
mit ausdrücklicher, schriftlicher Genehmigung
der Redaktion und des Verfassers gestattet.
Toute reproduction intégrale ou partielle
d'articles et d'illustrations est interdite sans
le consentement écrit de la rédaction et de
l'auteur.



«Gütesiegel der Fach- und
Spezialpresse»
ausgezeichnet vom Verband
Schweizer Medien
Gewinner des Q-Awards 2017

2020 – 130. Jahrgang / 130^e année –
Druckauflage / Tirage: 5650 ex.
WEMF/SW-Beglaubigung 2018
Total verbreitete Auflage / Tirage distribué: 4641 ex.
Total verkaufte Auflage / Tirage vendu: 4641 ex.

ISSN 2296-6498